

Infos-Christian Talour - ANAK

ASSOCIATION

« A TOUT VENANT EN LA MAISON COMMUNE DE L'ÎLE-D'HOUAT »

A.T.V.I.H.

Libre association pour l'information des résidents et semi-résidents, et l'accueil des futurs îliens.

Comme précédemment, l'Association communique aux adhérents et sympathisants les notes personnelles prises lors de la dernière réunion municipale, ainsi que les commentaires du Bureau.

**CONSEIL MUNICIPAL – jeudi 21 février 2013 – 20h30 – salle communale,
(42^{ème} conseil de la mandature).**

- Membres du Conseil.

Présents : le Maire, Monsieur Luc LE GURUN, Mesdames Marie-Renée EYMARD, Caroline LE GURUN, Irène LE GURUN et Messieurs Alain LE FUR, André LE GURUN (arrivé à 20h35), Jean-Pierre LE GURUN.

Absents excusés : Mesdames Jeanne LE ROUX et Armelle LE ROUX, Monsieur Jonathan SCOUARNEC.

- **Auditoire** : quatre résidents permanents.

- **Ouverture de la séance** : le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu du 27 décembre 2012.

Le compte-rendu de la réunion municipale précédente est approuvé à l'UNANIMITE.

2) Droit de préemption urbain (parcelle AE 1145).

Parcelle AE 1145 – 501 m² – 120 240 euros. A l'UNANIMITE des votants, le Conseil renonce à préempter la vente [Messieurs Jean-Pierre et Luc LE GURUN, concernés, quittent la salle, le temps de la délibération et du vote].

3) Demande de subventions.

Le Conseil examine les demandes de soutien présentées annuellement par des œuvres diverses. C'est ainsi que vingt œuvres caritatives ou d'intérêt environnemental se voient répartir la somme globale de 1120 euros. Par ailleurs l'Association MELVAN reçoit 800 euros, l'Ecole publique - séjour en montagne 600 euros, le Centre de secours pompiers SDIS 1000 euros [en participation aux frais d'une cérémonie de remise de médailles qui aura lieu à HOUAT le dimanche 17 mars 2013]. Le Pôle Santé d'Auray reçoit aussi la contribution automatique auquel il prend droit. En revanche les demandes formulées par des radios locales ne sont pas retenues, pas plus que celle de « Bretagne vivante ». Toutes les attributions sont votées à l'UNANIMITE, à l'exception de la somme de 30 euros destinée à « Lutte contre le SIDA » avec un vote contre de Monsieur Alain LE FUR.

4) Contribution au budget de fonctionnement de la Mission locale.

A l'UNANIMITE, et par application du barème, la contribution est accordée pour 709 euros.

5) Etude « zone mouillage » (financement de l'étude).

Par un vote à l'UNANIMITE, le Conseil accepte le principe d'une étude à conduire durant la Saison estivale prochaine sur l'impact des mouillages plaisanciers autour de l'île. La DDTM sera employeur d'une stagiaire qui recevra une contribution communale de 400^E / mois, soit 1200 euros.

Le Maire précise que pour ne pas troubler la sérénité de l'étude, il ne sera pas procédé – cette année – à des verbalisations (qui seraient peu étayées), sauf échouage flagrant sur les plages. Seront seulement données, par les autorités compétentes, des directives de « sensibilisation ».

CH 21/2/2013

CM 21/2/2013

Pour l'année suivante (été 2014), et en application des informations recueillies par l'étude, la commune pourra se voir reconnaître une zone d'occupation, avec exercice d'un droit tarifaire sur les mouillages.

6) Achat équipements ludiques.

A l'UNANIMITE, le Conseil accepte d'investir 20.000 euros pour l'achat de matériels ludiques genre « Parc de loisirs » à installer en bas du Vallon, pour les enfants jusqu'à 12 ans. Devant l'énormité du coût, le Maire se fait fort d'obtenir une subvention (30 à 40 %) sur les Fonds d'aide parlementaire du Sénat.

7) Questions diverses : la situation du PLU.

Le Maire convient qu'il a bien promis de terminer le PLU avant la fin de sa mandature. Et c'est pourquoi, il vient de faire des relances diverses :

- sous quinze jours, le Cabinet TEM animera une nouvelle réunion de la Commission PLU et présentera un dossier inattaquable maintenant l'implantation du camping à DOAR SEGAL ;
- A très brève échéance, commenceront les travaux de mise aux normes du lagunage puisque la Préfecture a reçu une directive ministérielle de l'Environnement en ce sens ;
- A l'automne 2013, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera soumis à l'approbation du Conseil municipal ;
- Consécutivement, il restera l'hiver 2013 pour dérouler l'enquête publique afin que le PLU soit définitivement voté avant les élections de mars 2014.

L'ensemble des conseillers affiche un accord unanime sur le choix d'installation du camping sur le terrain de DOAR SEGAL (site actuel). Toutefois Monsieur Jean-Pierre LE GURUN évoque un risque : le Tribunal administratif de Rennes pourrait maintenir sa jurisprudence du 04 avril 2008 relative au Site de DOAR SEGAL et provoquer une seconde annulation ... renvoyant le dossier à son point de départ du début de mandature.

Le Maire clôt la séance à 21h35, sans proposer la parole à l'auditoire.

EN COMPLEMENT : les commentaires du Bureau de l'Association.

De « Y A PLUS D' PLU » à « Y A PLU RIEN ».

1) Synthèse exhaustive des délibérations communales relatives au PLU.

Le 05 / 09 / 08 : Le Schéma routier de la commune, ainsi que le choix du terrain de camping doivent s'inscrire dans la mise en place du PLU, lequel prendra en compte le SCOT du Pays d'Auray.

Le 23 / 10 / 08 : La révision du POS a été mise en place par délibération du 30 mars 1992. Ultérieurement, la juridiction administrative a annulé l'enquête publique [cf. demande P. LERCULEY et autres]. L'activation du PLU nécessite donc la mise en place d'une nouvelle procédure lancée par appel d'offres pour le choix d'un Cabinet de conseil.

Le 12 / 03 / 09 : Il est nécessaire d'intégrer l'emplacement du terrain de camping dans le PLU et de prévoir l'aménagement des réseaux sur les terrains constructibles. Pour la Saison à venir aucune demande d'autorisation n'a été formulée en Préfecture pour le maintien du site actuel du terrain de camping.

Le 27 / 03 / 09 : Sur une demande d'avoir à activer la Commission municipale d'urbanisme, le Maire dit privilégier l'enquête publique SCOT préparatoire au PLU. Il prendra contact avec la Sous-préfecture.

6) Achat de parcelles AE 1131 et AE 1106.

Les transactions privées portant sur les parcelles AE 1131 (7 m2) et AE 1106 (28 m2) sont acceptées à l'UNANIMITE.

7) Délibération Site lagunage.

Le Maire dit regretter ne pas pouvoir développer – pour cette réunion du Conseil – le sujet de la rénovation de l'aire de lagunage autant qu'il l'aurait souhaité : manque encore au dossier une dérogation à la Loi littorale. Et le dossier est complexe, selon les précisions qu'il apporte ainsi :

Au départ, la Mairie a demandé de profiter de la rénovation du lagunage pour augmenter sa capacité de 20 %, simplement pour calquer les besoins actuels (hors toute autre intention de développement). Ce projet a d'abord reçu un accord unanime de la Commission des sites. Puis l'existence d'un quiproquo est apparue lorsque les plans ont révélé que la surface d'emprise passerait de 2 à 2,5 hectares. La Commission a alors précisé que son avis favorable ne visait qu'un agrandissement en profondeur et non pas du périmètre ... Mais cette exigence nouvelle serait dispendieuse dans son application : il faudrait prévoir un système d'aération de la couche inférieure des bassins pour éviter les effets de sur-fermentation ...

« Attendons la dérogation pour l'extension de surface », constate Madame Caroline LE GURUN.

8) Gestion du domaine maritime.

Le sujet du débat est très vite cerné : Que faire à propos du mouillage des nombreux plaisanciers qui ont HOUAT pour destination ?

[En revanche le cours des interventions des conseillers devient vite erratique, pour aboutir à un résultat imprévisible ... une bonne compréhension suppose de distinguer plusieurs étapes dans la discussion.]

1^{er} épisode . Le Maire rappelle le particularisme de l'île de Houat, qui est l'une des dernières zones du Sud du Morbihan où le mouillage est gratuit, et quasi libre (à quelques contrôles près). La Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) souhaite qu'un meilleur ordre soit établi : pour la protection générale de l'environnement, pour la sauvegarde des fonds fourragers (frayères nécessaires à la pêche), et peut-être aussi par souci de rentabilisation. Et il y a un argument technique : un bateau au mouillage impacte une surface de 230 m2 de fond marin, avec un degré de nuisance dépendant du comportement du navigateur.

2^{ème} épisode . Le Maire propose une solution qui aurait les faveurs de la DDTM : employer une étudiante en stage de maîtrise (pour un coût inférieur à 1000 euros), qui aurait pour mission – pendant la prochaine période estivale – d'établir une relation entre carte des frayères et taux d'occupation en surface par les plaisanciers ... proposition reçue par la froideur d'un instant de silence.

3^{ème} épisode . Sur le thème « incompatibilité entre contrôle et tourisme », deux conseillers débattent :

- Monsieur André LE GURUN : « Il faudra chiffrer notre préjudice, si les gens ne viennent plus à Houat, dégoûtés des contrôles et des taxes ».
- Madame Armelle LE ROUX : « Le risque est faible, car les ports continentaux sont saturés d'une clientèle cherchant à s'évader vers les îles ».

C.M. 27/12/2012

CM. du 27/12/2012

- Monsieur André LE GURUN : « Et sans corps-morts, comment faire payer ? ».
- Madame Armelle LE ROUX : « Un zodiac perceuteur suffira ».
- Monsieur André LE GURUN : « Vous voulez dire qu'un Agent communal sera embauché pour percevoir des taxes au profit de qui ? ».
- Le Maire réoriente le débat : « De toute façon la DDTM exclura les mouillages autour du Mulon et vraisemblablement les criques de Port-Navalo ».

4^{ème} épisode. Sur le thème « les canots à moteur », les conseillers poursuivent :

- Madame Armelle LE ROUX : « Le problème ce n'est pas tant les voiliers que les canots à moteur. Leur échouage sur les plages sont-ils des mouillages ? ».
- « Ceux-là on devrait leur faire payer la Taxe AOT », s'entend-elle répondre.
- Madame Armelle LE ROUX : « Que veut dire AOT ? ». [cf. RENVOI 5].

5^{ème} épisode. Le Maire s'inquiète.

- Monsieur Luc LE GURUN : « J'ai besoin de cette étude, non seulement pour répondre aux Amicales des plaisanciers qui sont virulentes ; mais aussi pour satisfaire la DDTM qui demande des informations techniques pour son propre argumentaire pédagogique ».
- Madame Armelle LE ROUX : « Il faudrait que l'Etude soit sérieuse. Est-on sûr de bien dépenser ces 800 ou 1000 euros ? ».

6^{ème} épisode. Le vote tombe à l'eau.

- Madame Marie-Renée EYMARD : « Où serait logée la stagiaire ? ».
 - « Au camping » répond le Maire. Et sur ce point de détail, il doit admettre que l'affaire n'est pas finalisée.
- Enfin Monsieur Luc LE GURUN soulage ses conseillers : « L'affaire sera revue avec un cahier des charges ».

9) Propositions Commission Loisirs.

9-1. 1^{er} projet « photographies dans les rues ».

Par un vote à l'UNANIMITE portant attribution d'une allocation de 2000 euros (part communale houataise), le Conseil reconduit Monsieur Xavier DUBOIS pour la saison estivale 2013 pour présenter une nouvelle exposition mémorielle « La Pêche », dans les rues [25 posters photographiques]. [cf. RENVOI 6].

9-2. 2^{ème} projet « photographies dans les rues ».

Une seconde proposition, reçue en Mairie, ne sera pas retenue pour cette année, car insuffisamment chiffrée. A revoir pour 2014.

9-3. Dessins d'enfants / exposition.

Monsieur Jonathan SCOUARNEC délivre une information : des dessins scolaires houatais ont été exposés à POZNAN (Pologne).

9-4. Création littéraire.

Monsieur Philippe DEWAELE a demandé en Mairie sa prise en charge en résidence à Houat, en contrepartie d'un livre qu'il écrirait sur l'île. Question à affiner, retient le Maire. [cf. RENVOI 7].

Infos Houat - Suite à notre rencontre de ce matin un extrait de l'Association "A tout venant en la maison commune de l'île de Houat":
résumé de la Réunion du Conseil Municipal du jeudi 21 février 2013
La Mairie de Houat avec l'aide de la DDTM étudie un mouillage payant pour 2014
Extrait de la réunion précédente (41ème conseil de la mandature, 27 décembre 2012)